

*Notice sur le procès de J. F. SACOMBE avec
M. BAUDELLOCQUE, et sur le jugement qui s'en est
suivi.*

~~Procès et~~
Procès et
jugement
de J. F. Sa-
combe,

Tout le monde connoit le trop fameux Sacombe, le genre de renommée qu'il s'est acquise, les principes erronés qu'il a professés; mais ce que tout le monde ne connoit pas, et qu'il est peut-être important de consigner dans les fastes de l'art, ce sont les détails de son procès avec M. Baudellocque. Tant que J. F. Sacombe s'est borné, dans des écrits obscurs, à invectiver tous les hommes de mérite présents et passés, personne ne s'en est inquiété; on tenoit même à honneur d'être en si bonne compagnie l'objet de son animadversion. Mais une lettre virulente, répandue dans le public avec profusion et dirigée contre M. Baudellocque, engagea ce dernier à défendre sa réputation devant les tribunaux. Cette lettre est ainsi conçue.

A V I S A U X F E M M E S E N C E I N T E S .

Décollement d'un enfant à terme, au-dessus du détroit supérieur du bassin de la mère, morte quelques heures après l'extraction de la tête de l'enfant,

Vendredi, 10 thermidor an 11, à sept heures du matin, madame Tardieu, épouse d'un artiste justement célèbre, Alexandre Tardieu, graveur de la marine, demeurant à Paris, rue et maison Sorbonne, en travail d'enfant et à terme, fut travaillée par un accoucheur, qui fit l'extraction de l'enfant par les pieds, le décolla au-dessus du détroit supérieur, demanda à ma-

dame Bridif, présente à l'accouchement, ainsi qu'au mari de la patiente, un long couteau de cuisine, qu'il enveloppa d'un linge, l'introduisit dans le vagin, perça le cuir chevelu et les membranes du cerveau de l'enfant, disparut après ce chef-d'œuvre, revint à trois heures après midi avec Antoine Dubois, vida le crâne et fit l'extraction de la tête. L'accouchée mourut le lendemain, 11 thermidor, à midi.

Procès et
jugement
de J. F. Sa-
combe.

Madame Tardieu fut accouchée à terme, il y a dix ans, par feu M. Baudelocque cadet, d'une fille qui survit à sa malheureuse mère.

Un acte d'impéritie aussi révoltant flétriroit dans l'opinion publique tout accoucheur qui n'auroit pas encore acquis le droit de tuer impunément, tandis que ce nouveau meurtre ne fera qu'ajouter à la réputation colossale et gigantesque de son auteur, M. Baudelocque, docteur en chirurgie ou en médecine, professeur de l'Ecole spéciale de médecine de Paris, chirurgien-accoucheur en chef de l'hospice dit de la Maternité, instituteur des élèves sages-femmes à l'hospice dit de Perfectionnement, chirurgien auxiliaire des sages-femmes dans les accouchemens contre nature du onzième arrondissement, membre de la Société de médecine de Paris, etc., etc., etc. Signé Alexandre Tardieu, graveur de la marine; Bridif, présente à l'accouchement.

Cet article est extrait du Tome premier, page 561, de la Lucine française (1).

Voici le fait (extrait de la défense de M. Baudelocque). Madame Tardieu avoit été nouée dans son bas-

(1) Voyez l'annonce de ce journal, tome 15, pag. 119.

**Procès et jugement de J.F. Sa-
combe.** âge ; il en étoit résulté une difformité assez grande aux
jambes et au bassin. Accouchée précédemment trois
fois, elle avoit mis au monde la première un enfant très-
petit, et les deux autres des enfans morts. Je ne parle
pas des soins donnés pendant la grossesse, nuls doutes
qu'ils n'aient été administrés d'après les principes de
l'art. Le 9 thermidor dernier, M. Baudelocque fut ap-
pelé : à 11 heures du soir les douleurs devenues plus
fréquentes et plus expulsives, la dilatation de l'orifice
utérin, l'amaigrissement de son bord annonçoient l'ac-
couchement prochain. Bientôt les eaux de l'amnios s'é-
coulèrent ; elles avoient une fétidité cadavéreuse, les
tégumens étoient mols et lâches, et les os du crâne très-
mobiles ; le détroit sacro-pubien, exactement exploré,
parut être à M. Baudelocque au-dessous de trois pouces,
et la tête de l'enfant assez volumineuse.

Le casque osseux s'engagea peu, mais assez cepen-
dant pour agir sur les parties molles interposées entre
lui, le pubis et le sacrum de la femme ; ce qui donna
lieu à la tuméfaction du bord de l'orifice de la matrice,
qui devint très-douloureux ; tandis que les tégumens
du crâne du fœtus ne se tuméfièrent pas, et ne chan-
gèrent pas d'état.

La malade qui supportoit impatiemment la violence
de ses douleurs, quitta son lit malgré les vives repré-
sentations de l'accoucheur. Bientôt elle voulut y ren-
trer, et se jeta brusquement dessus à la renverse et en
travers, sa tête en quelque sorte pendante d'un côté, et
de l'autre ses pieds appuyés sur le carreau ; attitude
qu'elle fut obligée de garder pendant une douleur qui
survint dans ce moment. M. Baudelocque qui se
rappeloit le fait consigné dans les essais de la société

de médecine d'Edimbourg ; fait dans lequel on vit sortir le fœtus à travers le tissu de la matrice et celui des enveloppes abdominales , qui se rompirent brusquement , craignit alors un évènement de même nature et en prévint le mari. En effet il se déclara un vomissement de bile verdâtre, le visage se décolora et le pouls s'affoiblit sensiblement; la tête du fœtus auparavant très-accessible au toucher ne pouvoit plus se découvrir de même; elle étoit éloignée de l'entrée du bassin , et retirée vers la fosse iliaque gauche; les jambes et les pieds sortis par la crevasse de la matrice erroient parmi les viscères sous les enveloppes du ventre et se distinguoient sans peine en palpant celui-ci. MM. Pelletan et Dubois furent appelés; le premier étoit malade, le second à la campagne; M. Boyer vint à six heures du matin, il sentit distinctement les jambes et les pieds de l'enfant sous les enveloppes du ventre, et vit une anse d'intestin s'échapper du vagin qui en contenoit d'autres encore.

Procès et
jugement
de J.F. Sa-
combe.

La malade étoit placée convenablement, M. Baudelocque réduisit ces intestins en avançant la main gauche dans le vagin et le col de la matrice, et remarqua que la rupture étoit à la partie antérieure, inférieure et latérale droite de ce viscère; qu'elle avoit une grande étendue; que plus de la moitié du corps du fœtus étoit dans le ventre; la tête seule paroissoit dans la matrice, et au-dessus de la fosse iliaque gauche, où on la distinguoit très-bien en palpant ce côté du ventre.

» Insinuant la main le long du tronc, je fus chercher les pieds parmi les intestins que je venois de réduire, c'est M. Baudelocque qui parle, je n'en pris

Procès et
jugement
de J. F. Sa-
combe.

qu'un, que j'entraînai avec assez de soin pour ne pas ramener avec lui de nouvelles anses d'intestins, qu'il me fallut écarter plusieurs fois de la rupture de la matrice, dans laquelle elles étoient à chaque instant repoussées par les efforts du ventre. Quelques motifs me détournèrent d'aller prendre le second pied, après que j'eus dégagé complètement le premier, et le plus puissant fut que cette mesure n'étoit pas nécessaire pour extraire le tronc. »

« L'extraction de celui-ci se fit sans beaucoup de peine; mais il n'en fut pas de même de la tête, que j'avois cependant dirigée de la manière la plus convenable, puisque j'en avois tourné la face vers le côté gauche, et que, de deux doigts introduits dans la bouche, je tirois sur la mâchoire inférieure, tandis que de l'autre main je le faisois sur le tronc, ou le faisois faire par M. Boyer. Les muscles, les ligamens, et les autres parties du cou, affoiblis par un commencement de putréfaction, ne purent supporter les efforts nécessaires pour entraîner la tête, ils se déchirèrent, et bientôt après les tégumens qui les enveloppoient; de sorte qu'il ne resta que la mâchoire inférieure, sur laquelle on fit encore quelques tractions, qu'on ne put continuer longtemps, parce qu'elle-même se détacha ».

On avoit fait d'inutiles démarches pour se procurer un perce-crâne, dont la nécessité avoit été prévue; M. Boyer proposa d'ouvrir le crâne avec un couteau ordinaire, non de cuisine, mais de table, comme l'ont proposé Deventer et d'autres auteurs; il on entoura la lame d'un linge fin, ne laissant que la pointe à nu: M. Bandelocque, étant parvenu à fixer la tête de manière que son sommet répondoit au détroit

supérieur, position à laquelle il falloit la ramener pour l'ouvrir sûrement et la vider, essaya d'insinuer le couteau le long de la face palmaire du poice, dans la vue de le plonger dans la fontanelle même : mais la crainte de blesser les intestins qui se fourvoyoient entre les doigts, fit renoncer à cet instrument.

Procès et
jugement
de J. F. Sa-
combe.

Sur les huit heures M. Boyer se retira ; et M. Baudelocque en fit autant sur les neuf heures pour aller lui-même chercher l'instrument qu'il avoit vainement attendu, et pour laisser quelque repos à la malade.

A trois heures d'après midi, MM. Baudelocque et Daboïs, rendus près de la malade, pensèrent que de nouvelles tentatives pour extraire la tête auroient plus d'inconvéniens que d'avantages, en ce que le danger qui menaçoit la femme provenoit bien moins de la rétention de cette tête que de la rupture de la matrice, et pouvoit s'aggraver encore par tout ce que l'on feroit ; cependant, d'après les pressantes sollicitations du mari, ils s'y déterminèrent.

« Après avoir ramené de nouveau le sommet de la tête sur le détroit supérieur, comme je l'avois fait précédemment, j'y plongeai le perce-crâne de Smellie ; j'y fis une assez grande ouverture ; j'en évacuai le cerveau, j'introduisis dans la boîte osseuse même un crochet, à l'aide duquel M. Dubois en acheva l'extraction, mes doigts étant fatigués au point de ne plus agir librement ».

« Dans la crainte que les intestins retenus jusque-là par cette tête ne reparussent, comme ils avoient fait plusieurs fois, on mit, pour s'opposer à leur issue, un tampon de linge fin dans le vagin. On remplaça ma-

Procès et
jugement
de J. F. Sa-
combe.

dame Tardieu convenablement dans son lit ; on re-
commanda d'insister sur les boissons tempérantes et
les antispasmodiques ; de donner ces boissons froides,
pour modérer, autant que possible, les nausées et les
vomissemens ; et de faire des fomentations émollientes
sur le bas-ventre ».

f « Retenu dans le cours de la soirée auprès d'une autre
emme, et ne pouvant revoir madame Tardieu ce jour
là, je fis prier M. Dubois de la visiter pour moi, d'ô-
ter le tampon, et d'y en substituer un autre, s'il le ju-
geoit à propos ; ce qu'il fit. Le lendemain, dès les huit
heures du matin, je me rendis auprès d'elle ; je la vis
mourante : en effet, elle mourut vers le milieu du
jour, 32 heures après la rupture de la matrice ; n'ayant
éprouvé d'autres accidens que des nausées, quelques
vomissemens de matières bilieuses tantôt jaunes et
tantôt verdâtres, le hoquet et beaucoup d'anxiétés : son
ventre s'étoit peu tuméfié ».

Il a été constaté par procès - verbaux d'ouverture de
corps de l'enfant, « qu'il étoit très-volumineux, déjà
» sensiblement putréfié sur diverses parties, l'épiderme
» se détachant en plusieurs endroits, signe que l'en-
fant étoit mort depuis plusieurs jours dans le sein
» de la mère ».

« Extérieurement il sortoit par les narines un
liquide spumeux et brunâtre, le visage étoit bour-
soufflé par un gaz qui infiltrait le tissu cellulaire ;
il en étoit de même des mamelles, de la partie anté-
rieure de la poitrine, laquelle étoit couverte de plaques
livides et violettes. Le bas-ventre étoit fortement mé-
téorisé, les jambes légèrement contournées en manière
d'S italique, annonçant que ladite dame étoit affectée
du rachitis depuis son enfance.

« Le bas-ventre mis à découvert, la matrice étoit volumineuse et déjetée sur le côté droit du bassin; les intestins grêles sur le côté gauche, et remplis d'un gaz fétide, ainsi que l'estomac, et considérablement distendus ».

Procès et
jugement
de J. F. Sa-
combe.

« Sur la partie antérieure et inférieure de la matrice, derrière et au-dessus des os pubis, existoit un caillot de sang, lequel bouchoit la partie supérieure d'une crevasse existante à la matrice; une portion d'intestins et d'épiploon s'étoit engagée dans cette crevasse. Le caillot enlevé avec précaution, la section de la symphyse pubienne étant faite, afin de découvrir toute la déchirure de la matrice, nous avons détaché avec la plus grande attention le vagin de toutes les parties auxquelles il adhéroit dans le petit bassin, et l'avons enlevé avec la matrice et ses dépendances ».

« Les parties enlevées, avons rapproché les os pubis et mesuré le détroit supérieur du bassin : le diamètre antero-postérieur avoit trois pouces moins un quart, le transverse cinq pouces moins un quart ».

« L'examen de la matrice nous a démontré qu'il existoit une rupture semi-lunaire et transversale à la partie antérieure et inférieure de la matrice au-dessus de l'insertion du vagin, dont l'une des extrémités s'étendoit vers le corps de la matrice antérieurement, et l'autre se prolongeoit sur le côté droit de ce viscère ».

Cette affaire a été plaidée avec beaucoup de solennité devant le tribunal de première instance du département de la Seine, lequel, le 26 thermidor an 13, a rendu un jugement qui condamne le sieur Sacombe,

Procès et jugement de J.F. Sacombe. se disant médecin-accoucheur , à faire réparation d'honneur à M. Baudelocque , professeur à l'école de médecine de Paris , à le tenir pour homme d'honneur et de probité ; ordonne la suppression de ses écrits , comme injurieux , diffamatoires et calomnieux ; fait défense audit Sacombe de plus à l'avenir composer , faire imprimer , colporter et distribuer des libelles ; le condamne en trois mille francs de dommages et intérêts , applicables à l'hospice de la Maternité , et aux pauvres de Paris , et aux dépens ; ordonne l'impression et l'affiche du jugement aux frais dudit Sacombe.

(S.)